



Montréal, le 13 mars 2007

Par courriel

Destinataires : Me Yves Fréchette
Tous les intervenants

Objet : Demande d'autorisation de la construction de la nouvelle centrale
thermique de Kuujjuaq
Notre dossier R-3623-2007

Tel qu'annoncé dans sa décision D-2007-20, la Régie tiendra une séance de travail dans le dossier mentionné en titre **le 30 mars 2007**, à compter de **9h** dans la **Salle Krieghoff** de ses bureaux de Montréal. L'ordre du jour de cette séance de travail vous sera acheminé sous peu.

À cette fin, la Régie transmet à Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur), sa demande de renseignements no. 1 et demande au Distributeur de bien vouloir lui transmettre, de même qu'aux intervenants, ses réponses d'ici à **12h le 27 mars 2007**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

P.j.